

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 septembre 2014
Délibération n°10

OBJET :

Avis sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Nancy

Rapporteur : M. VOGIN

EXPOSE DES MOTIFS

Par son courrier en date du 03 juillet 2014, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle rappelle que le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération nancéienne a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 février 2008.

L'article L.222-4 du Code de l'Environnement prévoit que le plan fait l'objet d'une évaluation pendant une période de cinq années après son entrée en vigueur.

A l'issue de cette période et sur la base des conclusions de cette évaluation, M. le Préfet a décidé de procéder à la révision du PPA et de consulter les Conseils Municipaux du département invités à donner leur avis sur le projet de plan avant le 10 octobre 2014. Il est précisé que le projet de plan pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis lors de la consultation des Conseils Municipaux, puis sera soumis à enquête publique.

Compte tenu de son importance physique (189 pages), le document est consultable et téléchargeable sur le site internet de la DREAL Lorraine.

Cependant, pour une meilleure lecture du document, le rapporteur propose de souligner ses grandes parties ainsi que les 17 actions instaurées par le PPA en faveur de la qualité de l'air, comme suit :

1.- Contexte réglementaire et objectif des PPA ; évaluation du premier PPA ;

- 2.- Diagnostic physique ;
- 3.- Projets de territoire ;
- 4.- Scénario tendancier à l'horizon 2020 ;
- 5.- Actions pour la qualité de l'air ;
- 6.- Impact des actions sur les concentrations ;
- 7.- Suivi du PPA et sa mise en œuvre.

Le rapporteur précise que le projet de révision du PPA instaure 17 actions en faveur de la qualité de l'air, à savoir :

Transport :

1. développer les Plans de déplacements ;
2. Coordination et valorisation des différentes démarches sur le covoiturage ;
3. Poursuivre l'organisation du stationnement dans les centres-villes ;
4. Sensibiliser les usagers aux transports en commun et aux modes doux ;
5. Promouvoir l'utilisation du vélo ;
6. Améliorer les modalités de livraison de marchandises en ville ;
7. Développer la mise en place de la charte « Objectifs CO2, les transporteurs s'engagent, les transporteurs agissent ».

Résidentiel et tertiaire :

- 8 Réaliser une enquête chauffage ;
- 9 Sensibiliser les particuliers et les professionnels concernant les appareils de chauffage ;
- 10 Informer les syndicats et les organismes de contrôles sur la réglementation relative aux émissions des chaudières ;
- 11 Rappeler l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts ;
- 12 Mise en place d'une charte « chantier propre » intégrant un volet qualité de l'air dans les appels d'offres publics de la zone PPA ;

Planification et projets :

- 13 Fixer des objectifs en termes de réduction des émissions lors de la révision des PDU ;
- 14 Porter à connaissance : définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme ;

- 15 Porter à connaissance : définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact ;

Industrie :

- 16 Informer les exploitants de chaufferies et les organismes de contrôles sur la réglementation relative aux émissions des chaudières ;

Mesure d'urgence :

- 17 Renforcer les actions restrictives en cas de pic de pollution.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la commission « Environnement – Déplacements – Transition énergétique » du 3 septembre 2014, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Nancy, conformément à l'article R. 222-21 du Code de l'Environnement sous réserve :

1 – que soit assuré la continuité cyclable intercommunale et intercommunautaire ;

2 - d'informer le plus tôt possible la population lors de pics de pollution, lui indiquer les comportements à tenir, appliquer des mesures pour les personnes les plus fragiles et adopter l'offre en transports en commun.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 19 septembre 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2014

tenu sous la présidence de
M. Michel BREUILLE, Maire,

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 25
- Nombre de votants : 29
- Convocation du Conseil Municipal le : 05 septembre 2014
- Convocation distribuée le : 09 septembre 2014
- Affichage du procès-verbal le : 19 septembre 2014

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, MME COLMÉ, M. VOGIN
Adjoints,

- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, M. PERNOSSI, MME SAGET, M.
HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, MME DOLATA, M.
GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME
PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO,
Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. SAPIRSTEIN à M. PERNOSSI
- MME CADET à M. FRANIATTE
- M. THOUVENIN à M. BREUILLE
- M. DI TOMMASO à MME LEDROIT

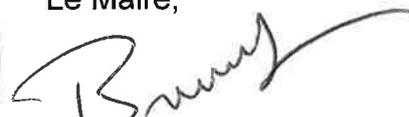
SECRETAIRE DE SEANCE

- MME DEVOUGE

Pour extrait,

Le Maire,




Michel BREUILLE

